

Notre Saint Père le Pape

Une douloureuse nouvelle, de provenance officielle, nous apprenait lundi matin la grave maladie de S. S. Léon XIII. En publiant de longs télégrammes de Rome, les journaux ont renseigné les fidèles sur les phases de ce triste événement. On ne pouvait particulièrement se défendre d'une vive émotion en lisant les détails de la scène grandiose qui se passa au Vatican, lorsque l'on administra le saint Viatique, dimanche soir, au Chef de l'Eglise en péril de mort.

Tout l'univers, malgré les diversités de nation et de croyance, avait ces jours-ci les regards et l'attention fixés sur Rome, et tous faisaient des vœux pour que l'illustre Pontife pût triompher de la maladie si inquiétante qui mettait ses jours en danger.

Des prières publiques, à l'intention de l'auguste malade, ont eu lieu cette semaine dans les églises de Québec.

Protestation du Saint-Siège contre la Loi des Associations de 1901.

Le gouvernement français vient de publier une partie de la correspondance officielle échangée depuis trois ans entre Paris et Rome. Nous en détachons la note suivante du cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, adressée, après le vote de la loi inique du 1^{er} juillet 1901, à l'ambassadeur de France près le Vatican.

Le Saint-Père, comptant sur la sagesse de ceux qui président aux destinées de la France et sur l'équité de sa représentation nationale, espérait qu'il serait dûment tenu compte des paternelles et bienveillantes exhortations contenues dans la lettre adressée par lui en décembre dernier à S. Em. le cardinal, archevêque de Paris à propos des mesures qui menaçaient les corporations religieuses. Sa Sainteté nourrissait même la confiance que les dispositions projetées contre les Instituts religieux, qui ont si bien mérité de la religion et de la patrie, n'auraient pas été approuvées, ou tout au moins auraient été adoucies, de façon à ne pas atteindre les droits de l'Eglise et